

Pôle 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Isabelle Juster
Tél. 03.88.45.92.68
Mél : isabelle.juster@ac-strasbourg.fr
Référence : DIVEL/2021/N°360/IJ

65 avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs des écoles élémentaires publiques
et privées sous contrat du Bas-Rhin

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs d'établissements spécialisés du Bas-
Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices
Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de
circonscription d'enseignement du premier degré du Bas-Rhin

Strasbourg, le 30 août 2021

Objet : Education à la sécurité routière - année scolaire 2021-2022

P.J. :

- fiche de demande d'intervention pédagogique d'un partenaire à compléter et à retourner **pour le 5 octobre 2021 au plus tard** à Madame Isabelle JUSTER, DIVEL - pôle 1^{er} degré - Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin.
- liste des partenaires Sécurité Routière 2021-2022.

Prévue par le code de l'éducation (articles L 312-13 et D 312-43 à 312-47-1), l'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans les composantes du socle commun de connaissances et de compétences.

Cette éducation, prise en compte de manière transversale, comporte plusieurs étapes de validation, dont l'Attestation de Première Education à la Route (A.P.E.R.) pour les élèves des écoles élémentaires (circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002).

Par ailleurs, le Comité interministériel à la sécurité routière a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité », le « Savoir rouler à Vélo » (SRAV). Il s'agit d'un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans de suivre une formation de 10 heures réparties en 3 étapes, savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler à vélo.

A l'horizon 2022, ce programme doit permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

C'est dans ce cadre que je souhaite attirer votre attention sur l'intérêt éducatif que présentent les différentes actions menées dans les écoles par nos partenaires (Police Nationale, Police Municipale, Gendarmerie, Département Sécurité Routière de l'Eurométropole, CTS, Associations diverses...).

Leurs moniteurs spécialement formés se tiennent à votre disposition pour conduire une animation pédagogique en classe et en situation « réelle ». Elle est essentiellement destinée aux élèves de CM1 et CM2.

En zone rurale, chaque brigade motorisée de la gendarmerie (une par arrondissement) dispose d'une piste sécurité routière mobile facile à installer dans la cour de l'école.

En zone urbaine, il existe plusieurs centres Sécurité Routière fixes : à SELESTAT, OBERNAI (Village SOS Enfants), STRASBOURG Meinau, SCHILTIGHEIM, WISSEMBOURG, HAGUENAU, BISCHWILLER, GRIES et PFAFFENHOFFEN. Celui de MOLSHEIM (lycée H. MECK) concerne les élèves de collège (équipement en cyclomoteurs).

Si vous souhaitez participer à une action en partenariat, vous voudrez bien remplir la fiche jointe et l'adresser directement à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin – DIVEL – pôle 1^{er} degré - Madame Isabelle JUSTER avec copie à l'I.E.N. de votre circonscription, **au plus tard pour le 5 octobre 2021.**

Les interventions des moniteurs pourront être planifiées en fonction du nombre de demandes et de la disponibilité des partenaires intervenant dans les classes. Afin de garantir dans la durée l'efficacité des actions conduites, il importe que l'animation s'inscrive dans un projet de classe ou de cycle.

Toutes ces actions s'insèrent dans une éducation à la sécurité routière depuis la petite section jusqu'au CM2, et elles contribuent à l'obtention de l'attestation de première éducation à la route qui fait partie du livret scolaire en fin de CM2.

Le nombre de jeunes victimes de moins de 15 ans a conduit à retenir le principe d'une éducation progressive et cohérente qui tienne compte du développement psychomoteur et du degré d'autonomie de l'enfant.

Les compétences du cycle 1, du cycle 2, du cycle 3 et du cycle 4 à inclure dans le livret scolaire et des ressources pédagogiques conséquentes sont disponibles sur le site Eduscol-Education à la sécurité routière <http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere>

Monsieur Patrick WACK, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Strasbourg 2 + privé et correspondant départemental Sécurité Routière pour le premier degré (Tél : 03.88.45.92.43), se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur académique



Jean-Pierre GENEVIEVE